

Définitions d'après le dictionnaire *Le Littré*
MONSTRE - MONSTRUOSITÉ

MONSTRE [mon-str'] **s. m.**

1° Corps organisé, animal ou végétal, qui présente une conformation insolite dans la totalité de ses parties, ou seulement dans quelques-unes d'entre elles. Les fleurs doubles sont des monstres. Cette femme est accouchée d'un monstre.

2° Les êtres physiques imaginés par les mythologies et par les légendes, dragons, minotaures, harpies, divinités à formes étranges, etc. Les Centaures étaient des monstres. La Chimère était un monstre. Polyphème était un monstre.

3° Par assimilation, les êtres allégoriques auxquels on donne soit des formes étranges, soit des inclinations malfaisantes. ♦ Il y a deux monstres qui désolent la terre en pleine paix : l'un est la calomnie, et l'autre l'intolérance ; je les combattrai jusqu'à ma mort, *VOLT., Mél. litt. Réfut. d'un écrit anonyme.*

4° Par exagération, les animaux d'une grandeur extraordinaire.

Poétiquement. Les monstres des forêts, les bêtes féroces qui habitent les forêts. ♦ Croit-on que dans ses flancs un monstre m'ait porté ?, *RAC., Phèdre, II, 2*

Monstres marins, les grands cétacés. | Par extension. On a servi des monstres sur cette table, on y a servi des poissons d'une grandeur extraordinaire. ♦ Mais enfin il les sut engager à lui servir d'un monstre [poisson] assez vieux pour lui dire Tous les noms des chercheurs de mondes inconnus, *LA FONT., Fabl. VIII, 8*

5° Fig. Un monstre, une chose dont on s'effraye.

Se faire un monstre de quelque chose, s'imaginer qu'une chose est très pénible, très difficile. ♦ Il n'y, a point de faute aussi pardonnable qu'une sensibilité comme la mienne ; ne vous en faites donc point un monstre, Marianne, ajouta-t-il, en pliant le genou devant moi, *MARIVAUX, Marianne, part. 3*

6° Fig. Par analogie et par transition du physique au moral, personne cruelle, dénaturée, ou remarquable par quelque vice poussé à l'excès.

7° Par exagération, personne extrêmement laide.

On dit dans le même sens : un monstre de laideur.

8° Fig. Toute chose qui est comparée à un monstre pour sa grosseur, sa laideur, sa grossièreté, sa disproportion, son abomination.

9° Sorte de ciseaux à longs anneaux.

10° Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

11° Monstre double, monstre simple, nom de deux variétés de tulipes.

12° **Adj.** Dans le langage populaire, prodigieux, monstrueux, énorme, extraordinaire. Un bouquet monstre. Un dîner monstre. Un concert monstre.

HISTORIQUE

« Monstre » < latin *monstrum* dérivé de *monere* (avertir) qui a entre autres donné « montrer » (verbe issu de *monstrare*, dérivé de *monstrum*). « Monstrum » est d'abord un terme du vocabulaire religieux : « prodige avertissant de la volonté des dieux ». Il désigne ensuite un « objet de caractère exceptionnel », un « être surnaturel ». En français, il prend le sens de « prodige, miracle », désignant des hommes étranges ou défigurés tant physiquement que moralement. (*Dictionnaire historique de la langue française*, Alain Rey)

MONSTRUOSITÉ [mon-stru-ô-zi-té] s. f.

1° Nom donné à des anomalies graves dans la conformation, toujours apparentes au dehors, et plus ou moins nuisibles à l'individu qui les présente. ♦ On a prétendu que tout ce qui affectait la mère affectait aussi le fœtus, que les impressions de l'une agissaient sur le cerveau de l'autre, et on a attribué à cette influence imaginaire les ressemblances, les monstruosité, et surtout les taches que l'on voit sur la peau, BUFF., *Hist. anim. ch. X*

Toute production animale ou végétale qui présente une de ces anomalies. ♦ Les monstruosité végétales ne sont pas moins dignes de l'examen réfléchi du physicien que les monstruosité animales, BONNET, *Us. feuell. plant. suppl. 2e.*

2° Caractère de ce qui est monstrueux. ♦ Considérer la monstruosité en elle-même, GEOFFR. ST-HIL., *Instit. mém. acad. des sc. t. XI, p. 437*

3° Chose monstrueuse. ♦ Une petite chose utile me plaît ; une monstruosité qui n'est qu'étonnante n'a nul mérite à mes yeux, VOLT., *Déf. de mon oncle, ch. XX*

Fig. Ce qui choque la raison, la morale, le goût. Sa conduite est une monstruosité. ♦ Il nous serait impossible, dit-il, de supporter sur la scène les inconséquences des Grecs, ni les monstruosité de Shakspeare ; les Français ont un goût trop pur pour cela, STAËL, *Corinne, VII, 2* ♦ Si mes commettants savaient que j'ai paru regretter un seul instant les monstruosité de l'ancien régime !, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux, § VII*

HISTORIQUE

XVIe s. ♦ L'un et l'autre se donnerent merveilles de la force et monstruosité de cest entrepreneur, *D. Flores de Grece, f° CLIII, dans LACURNE*

ÉTYMOLOGIE

Monstrueux ; provenç. mostruozitat ; espagn. monstruosidad ; ital. mostruosità.